

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LIMOURS

Notre territoire et son avenir à l'horizon 2015



| | |
|--|---|
| La démarche | 4 |
| Présentation de la communauté de communes | 5 |
| Présentation du territoire | 6 |

UN TERRITOIRE PÉRIURBAIN ET RURAL, DONT LE CADRE DE VIE EST PÉBLISCITÉ

UN TERRITOIRE CARACTÉRISÉ PAR LA FORTE PROPORTION DE LA TRANCHE 35-59 ANS ET DE CSP SUPÉRIEURES

UN TERRITOIRE ESSENTIELLEMENT RÉSIDENTIEL

| | |
|--|---|
| Les grandes orientations du territoire à horizon 2015 | 9 |
|--|---|

ENJEU N°1 : Développer les activités économiques dans un souci d'équilibre entre la dynamique de création d'emplois et de richesses et le respect de l'environnement

| | |
|------------------------------------|----|
| LES ZONES D'ACTIVITÉS | 10 |
|------------------------------------|----|

Développement cohérent des zones d'activités existantes et futures, intégrant l'élaboration d'une charte de qualité environnementale.

| | |
|--|----|
| ACCOMPAGNEMENT DES CRÉATIONS D'ENTREPRISES ET D'ACTIVITÉS NOUVELLES | 12 |
|--|----|

Conforter le rôle de la Maison de l'emploi dans l'accompagnement de la création d'entreprises. Ancrer thalès dans le territoire et développement de la sous-traitance, notamment pour des services de proximité. Valoriser la proximité de pôles d'activité pour des actions de prospection d'activités économiques nouvelles sur le territoire. Réalisation d'hôtel d'entreprise, pépinière, locaux polyvalents.

| | |
|----------------------------|----|
| L'AGRICULTURE | 15 |
|----------------------------|----|

Mettre en place une collaboration avec le monde agricole afin de contribuer à développer les filières locales. Accompagner le développement de la production de matières premières pour les éco-filières, en relation avec les entreprises intéressées. Attirer des entreprises de la filière environnementale. LES PROJETS COMMUNAUX

ENJEU N°2 : Adapter les services à la population aux attentes d'aujourd'hui et de demain dans le cadre du développement durable

| | |
|--|----|
| CONFORTER LE PÔLE SANTÉ DU TERRITOIRE | 17 |
|--|----|

Appuyer le centre de Bligny dans sa recherche de partenariat pour la construction et la gestion d'une maison de retraite médicalisée. Accompagner et mettre en synergie les projets existants dans le domaine de la santé sur le territoire de la Communauté de Communes.

| | |
|---|----|
| LA PRISE EN CHARGE DU VIEILLISSEMENT | 19 |
|---|----|

Améliorer les services à domicile par le développement des actions de formation dans ces métiers sur le territoire. S'assurer que des réponses pour l'accueil de jour et pour la prise en charge de la maladie d'Alzheimer seront apportées dans les futurs projets en matière de santé ou d'accueil de personnes âgées et en particulier dans le projet de Bligny.

| | |
|---------------------------------|----|
| LE LOGEMENT SOCIAL | 21 |
|---------------------------------|----|

Mettre en place à partir de travaux du comité intercommunal du logement les outils d'un observatoire des besoins en logement sur le territoire de la Communauté de Communes. Développer les conventions d'objectifs entre les communes ou la communauté de communes et les organismes de production de logement social. Production de logement social.

| | |
|-------------------------------|----|
| ENFANCE-JEUNESSE | 24 |
|-------------------------------|----|

Création d'une deuxième structure multi-accueil, accompagner les entreprises qui souhaiteraient développer un projet de crèche interentreprises. Aider au renforcement de l'accueil périscolaire (création dans toutes les écoles, harmonisation des horaires) et parascolaire (centre de loisirs maternel). Organisation d'un accueil le mercredi midi, aux collèges de Limours et de Briis-sous-Forges, avant le début des activités sportives.

| | |
|---|----|
| SPORTS, CULTURE ET LOISIRS | 27 |
|---|----|

Valoriser les activités et les équipements sportifs et culturels existants. Équipements sportifs et culturels (piscine, patinoire, dojo, salle de danse et de GRS, locaux pour la pratique de la musique).

| | |
|-------------------------|----|
| TRANSPORTS | 29 |
|-------------------------|----|

Mettre en place une connexion avec Saint-Rémy-les-Chevreuse par une solution de transports en commun permettant un raccordement du territoire au réseau RER et complémentaire de l'existant. LES PROJETS COMMUNAUX

ENJEU N°3 : Préserver et améliorer un espace de vie de qualité

| | |
|--------------------------------------|----|
| AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE | 31 |
|--------------------------------------|----|

Définir une stratégie d'action foncière : observation, accompagnement des communes pour les documents d'urbanisme, maîtrise foncière. Mettre en place avec les structures compétentes des actions de protection et de valorisation des espaces naturels. Développer un dialogue avec les agriculteurs préalablement aux grands projets d'aménagement. Développer des expérimentations dans les domaines des bioénergies.

| | |
|--------------------------|----|
| LE TOURISME | 34 |
|--------------------------|----|

Créer une structure de promotion, de mise en marche et d'animation locale (office de tourisme intercommunal). Accompagner la création de chambre d'hôtes (en complément du Comité Départemental du Tourisme). Favoriser la construction d'un hôtel, notamment dans les domaines de l'hôtellerie de qualité correspondant à l'image du territoire. Développer les activités de tourisme, les randonnées pédestres et équestres avec la création d'événementiels. LES PROJETS COMMUNAUX

La démarche

Suite au diagnostic de territoire élaboré en 2005, la Communauté de Communes du Pays de Limours a engagé une réflexion sur son projet de territoire :

Quelles doivent être ses priorités à horizon 2015 ?

Comment les décliner en actions ?

Son ambition va plus loin que les actions de la seule Communauté de Communes : le projet de territoire a vocation à interpeller l'ensemble des acteurs qui y interviennent. Elaboré avec l'ensemble des acteurs et partenaires de la communauté de communes, le document « Quel projet pour la CCPL à horizon 2015 ? » a vocation à servir de cadre stratégique pour les projets portés par le territoire, que ce soit par ses acteurs publics ou privés. Il servira également d'outil de référence pour préparer la contractualisation avec le Département de l'Essonne et avec la Région Ile-de-France voire pour des réponses à des appels à projet pour des fonds européens : FEDER, FSE, FEADER.

L'élaboration du projet de territoire s'est déroulée en quatre étapes :

1

LE DIAGNOSTIC

Le diagnostic a été rédigé en 2005 par le cabinet de conseil KPMG. Pointant les caractéristiques du territoire, ses atouts et ses défis, il sert de base de réflexion aux étapes suivantes.

2

L'ENQUÊTE AUPRÈS DE LA POPULATION

Un questionnaire de 4 pages a été envoyé à l'ensemble des foyers du territoire (9 000 questionnaires). Il a abordé les questions suivantes :

- Quelle vision du territoire par ses habitants ?
- Quelles attentes et quelle stratégie pour le territoire à horizon 2015 ?
- Quelle prise en compte des problématiques de développement durable ?

13% des foyers ont répondu. Les questions, ouvertes ou fermées, ont permis d'exprimer quelles étaient les attentes de la population en matière d'identité du Pays, de cadre de vie, de services, de transport, de développement économique, d'environnement et d'habitat.

3

LA CONCERTATION DES ACTEURS DU TERRITOIRE

Cette étape a fait l'objet d'une concertation très large. Associant l'ensemble des partenaires et acteurs du Pays (élus, responsables du monde associatifs, chefs d'entreprises, directeur des établissements médicaux du territoire, acteurs institutionnels), il a permis de mettre en œuvre une démarche ascendante de recueil des besoins du territoire et potentialités locales.

| INTITULÉ DE LA RÉUNION | DATE | OBJECTIFS |
|---|-------------------------------------|--|
| Chambre de Commerce et d'Industrie Chambre d'Agriculture | 20 octobre 2006 | Recueillir les attentes et le point de vue des chambres consulaires sur le territoire |
| Conseil Général | 15 novembre 2006 | Associer le Conseil Général, partenaire privilégié de la Communauté de Communes aux réflexions sur le territoire |
| Rencontre avec les associations | 18 novembre 2006 | Faire partager le diagnostic et associer les associations à la réflexion sur la stratégie du territoire |
| Audition de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat | 21 novembre 2006 | Associer la Chambre des Métiers et de l'Artisanat à la réflexion du territoire en matière de développement économique |
| Groupe de travail "Economie, emploi, transport" | 18 décembre 2006 22 janvier 2007 | Faire travailler ensemble acteurs économiques (chefs d'entreprises, Agence pour l'Economie en Essonne, Chambre des Métiers, service économique de la CC) et élus sur le thème du développement économique et des transports |
| Groupe de travail "Services à la personne" | 20 décembre 2006 22 janvier 2007 | Faire travailler ensemble acteurs des services à la personne (responsables associatifs, CLIC, ADMR, directeur du centre médical de Bligny) et élus sur le thème des services à la personne (petite enfance, personnes âgées, familles) |
| Groupe de travail "Culture, sports et équipements" | 8 janvier 2007 | Faire travailler ensemble élus, gestionnaires d'équipements et acteurs du monde culturel et sportifs afin de recueillir les attentes et les besoins du territoire |
| Groupe de travail "Agriculture, environnement" | 11 janvier 2007 | Faire travailler ensemble élus, acteurs de l'aménagement du territoire et agriculture sur le thème de l'environnement et de l'aménagement de l'espace |
| Groupe de travail "Habitat, voirie, infrastructures" | 11 janvier 2007 | Associer élus, responsables associatifs, acteurs du logement social et des infrastructures pour construire la stratégie du territoire en matière de logement, voirie et infrastructures |
| Rencontre avec les associations | 24 février 2007 | Partager et faire réagir sur les réflexions des groupes de travail |

4

LA DÉFINITION DE LA STRATÉGIE DU TERRITOIRE

Ces réunions avec les différents acteurs ont été suivies de quatre réunions du comité de pilotage et d'une présentation en assemblée générale du Conseil communautaire, qui ont permis de synthétiser la stratégie du territoire et hiérarchiser les actions à partir des travaux précédemment menés, de l'enquête à la population et des volontés politiques de chacune des communes.

Le projet de territoire fera l'objet d'une large diffusion auprès des acteurs ayant contribué à sa rédaction et auprès de la population, en particulier grâce à une exposition et une édition spéciale de la lettre de la Communauté de Communes.



Présentation de la Communauté de Communes

**La communauté de communes
du Pays de Limours, structure porteuse
du projet de territoire, a succédé
le 1er janvier 2002 au District Rural
du Canton de Limours créé en 1964.
Elle est aujourd'hui composée
de 14 communes.**

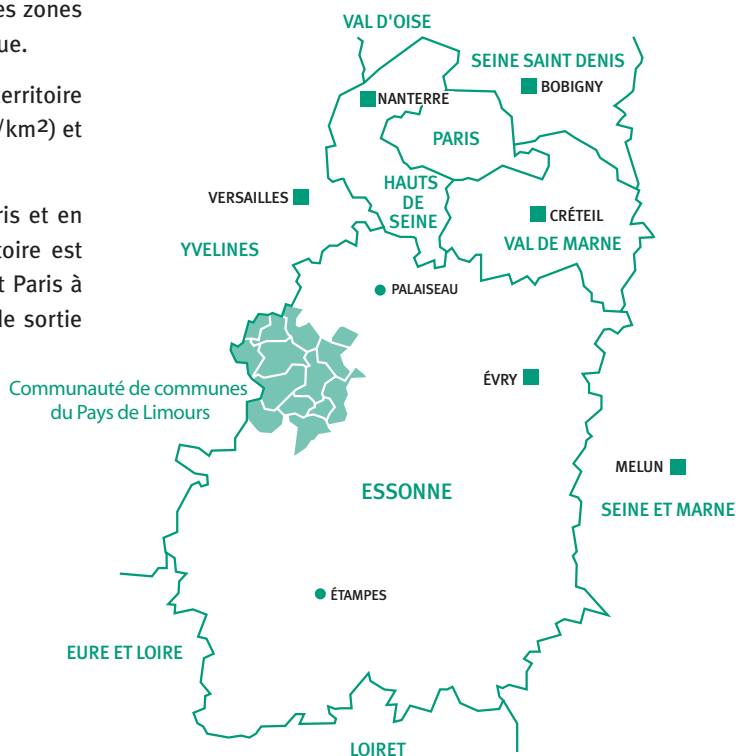
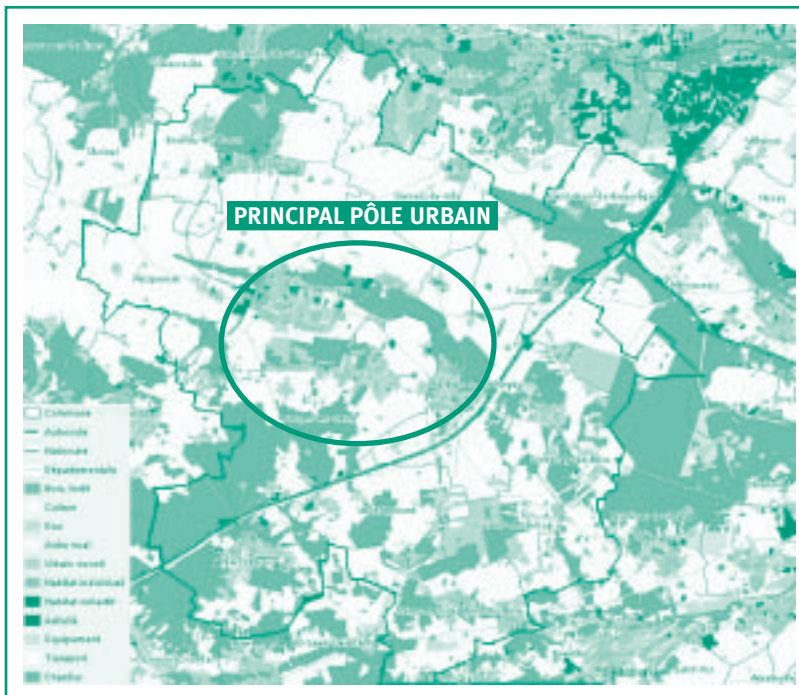


Présentation de territoire

UN TERRITOIRE PÉRIURBAIN ET RURAL, DONT LE CADRE DE VIE EST PLÉBISCITÉ

La CCPL est située en Essonne au sud du Plateau de Saclay qui fait l'objet d'une démarche d'Opération Intégrée de Développement dans la perspective de renforcer son potentiel économique. La CCPL est bordée à l'est par la Communauté de Communes de l'Arpajonnais, au sud par la Communauté de Communes du Dourdanais en Hurepoix et est à l'ouest à la frontière des Yvelines et à la limite du Parc Naturel de la Haute-Vallée de Chevreuse. C'est un territoire présentant des caractéristiques périurbaines et rurales marqué par un équilibre entre ces deux caractéristiques :

- L'espace rural représentait en 1999 encore 85% du territoire, malgré un léger recul (-0,9%) par rapport à 1994.
- L'espace urbain du territoire est organisé autour des trois communes les plus peuplées, Limours, Forges-les-Bains et Briis-sous-Forges, qui regroupent 55% de la population. 6 communes comptent entre 900 et 1 700 habitants, et 5 communes ont moins de 600 habitants. Malgré cet étalement de l'urbanisation, le territoire a conservé de larges parties préservées grâce à des zones boisées, mais surtout à une agriculture dynamique.
- La densité de 199,5 hab./km² observée sur le territoire est bien inférieure à celle de l'Essonne (635 hab./km²) et des pôles urbains limitrophes (Les Ulis, Orsay).
- Accessible en 40 minutes en voiture depuis Paris et en 50 minutes en transports en commun, le territoire est traversé par l'A10, axe autoroutier majeur reliant Paris à Bordeaux. Cependant, la CCPL ne dispose pas de sortie sur son territoire à l'exception de la gare autoroutière réservée aux bus. Cette absence de desserte préserve la CCPL des nuisances propres aux territoires de transit et participe à la **qualité du cadre de vie**.



UN TERRITOIRE CARACTÉRISÉ PAR LA FORTE PROPORTION DE LA TRANCHE 35-59 ANS ET DE CSP SUPÉRIEURES

Le territoire connaissait jusqu'en 1999 des augmentations annuelles de population importante, avec un taux de variation annuel de +1,4%, conséquence pour parts égales des soldes migratoires et naturels.

L'accroissement de la population a ralenti entre 1999 et les derniers recensements partiels de population, avec des taux annuels autour de +0,5% en moyenne, et reste bien en-deçà des prévisions établies par le Schéma Directeur

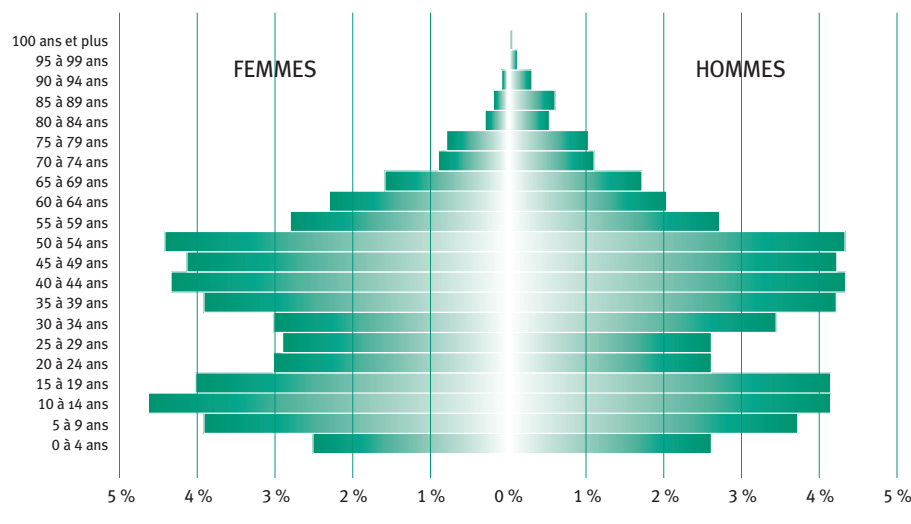
Local de 1995. Ceci est notamment une conséquence de la volonté de maîtriser l'étalement urbain porté par certaines communes de la CCPL.

La problématique du logement et du manque de foncier est souvent évoquée pour expliquer ce ralentissement de la croissance de la population.

| | Population sans doubles comptes 1999 | Population 2004/2005/2006 pour les communes recensées | Ecart de population entre 1999 et 04/05/06 pour les communes recensées | Taux annuel moyen de variation de la population 1990/1999 en % | Taux annuel moyen de variation de la population 1999/2006 |
|----------------------------|--------------------------------------|---|--|--|---|
| Angervilliers | 1381 | 1638 | 257 | 1,60 % | 2,47 % |
| Boullay-les-Troux | 581 | - | - | 1,48 % | - |
| Briis-sous-Forges | 3211 | - | - | 4,18 % | - |
| Courson-Monteloup | 586 | - | - | 2,70 % | - |
| Fontenay-lès-Briis | 1707 | 1727 | 20 | 0,95 % | 0,17 % |
| Forges-les-Bains | 3229 | 3610 | 381 | 1,77 % | 1,61 % |
| Gometz-la-Ville | 986 | 1002 | 16 | 1,18 % | 0,23 % |
| Janvry | 530 | 605 | 75 | 0,94 % | 1,91 % |
| Limours | 6465 | 6414 | -51 | 0,25 % | -0,11 % |
| Les Molières | 1654 | - | - | 0,66 % | - |
| Pecqueuse | 587 | 583 | -4 | 2,40 % | -0,10 % |
| Saint-Jean-de-Beauregard | 283 | 275 | -8 | 0,73 % | -0,41 % |
| Saint-Maurice-Montcouronne | 1360 | - | - | 0,68 % | - |
| Vaugrigneuse | 1084 | 1180 | 96 | 2,05 % | 1,22 % |
| | 23644 | | | | |

Source : INSEE

PYRAMIDE DES ÂGES (1999)



Le territoire est caractérisé par la présence importante de ménages avec enfants (66,6% de la population en 1999), en particulier des couples entre 35 et 54 ans et de leurs enfants de 5 à 19 ans.

A l'opposé, les 20-35 ans et la tranche 0-4 ans sont sous-représentés, ce qui peut s'expliquer par :

- le coût du logement, trop élevé pour les couples en début de carrière, et la nécessité de s'expatrier pour poursuivre des études longues,
- la faiblesse des structures de garde collectives pour les 0-3 ans.

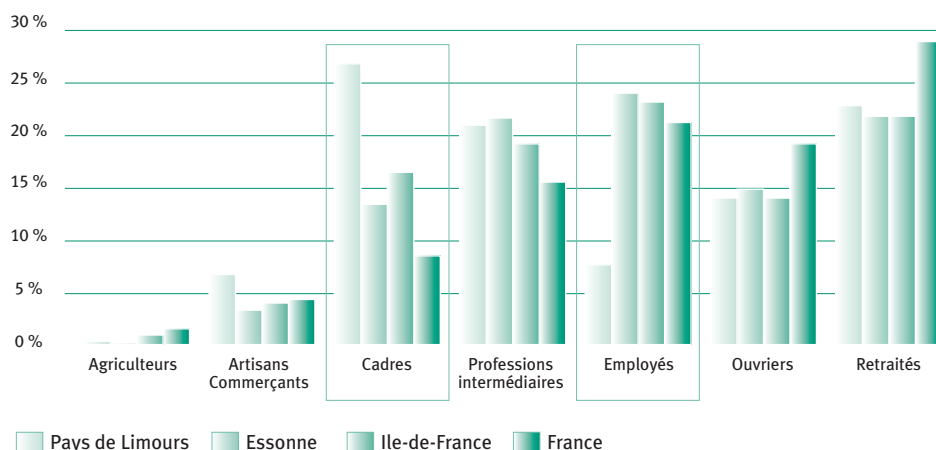
La part des 60 ans ou plus est faible (12,6% de la population) ainsi que celle des 75 ans ou plus (4% de la population).

Les cadres et les artisans-commerçants sont les catégories socioprofessionnelles les plus représentées sur la Communauté de Communes comparativement au département, à la région et à la France, à l'inverse des employés et, dans une moindre mesure, des ouvriers.

La présence en grande proportion de cadres engendre des besoins spécifiques en termes de services à la population

(services de qualité, revenus suffisants pour les activités culturelles), ainsi qu'une sensibilité accrue aux problématiques environnementales et une capacité financière à contribuer aux actions de développement durable (circuits courts de produits alimentaires, utilisation d'énergies renouvelables, etc.).

POPULATION DE 15 ANS OU PLUS PAR CATÉGORIES SOCIOPROFESSIONNELLES (HORS PERSONNES SANS ACTIVITÉ AUTRE QUE RETRAITÉS, EN %)



UN TERRITOIRE ESSENTIELLEMENT RÉSIDENTIEL

La population comptait en 1999, 11 759 actifs (49,7% de la population), dont 85% occupait un emploi salarié, 9% un emploi non-salarié et 6% était chômeurs (source : INSEE). Les derniers chiffres font apparaître un léger recul du nombre d'actifs (10 437 actifs en 2005, soit 46,8% de la population).

5 259 emplois ont été recensés en 2005 sur la Communauté de Communes, dont 44,6% salariés. Le développement récent de Thalès Air Défense a créé 350 nouveaux emplois (500 à terme), faisant de cette entreprise le premier employeur local. Le centre médical de Bligny, avec 750 salariés (630 Equivalent-Temps-Plein) arrive en deuxième position.

Les emplois du territoire couvrent donc 50,4% des besoins de la population active. Cependant, seuls 15% des actifs résidant dans la Communauté de Communes y travaillent. Les principaux pôles d'emplois extérieurs à la CCPL sont Paris, le plateau de Saclay, la zone d'activité de Courtaboeuf et Orsay (source : PADD).



Les grandes orientations du territoire à l'horizon 2015

Forte de ces constats, la Communauté de Communes, ses partenaires et l'ensemble des acteurs associés à la démarche de concertation ont défini le fil directeur du projet de territoire :

LE FIL DIRECTEUR DU PROJET DE TERRITOIRE...

S'appuyer sur le cadre de vie préservé et les potentialités de développement du territoire pour :

- conforter et améliorer la qualité de vie existante,
- créer une dynamique économique nouvelle,
- dans un souci de développement durable.

... DÉCLINÉ EN 3 ENJEUX :

ENJEU N°1

Développer les activités économiques dans un souci d'équilibre entre la dynamique de création d'emplois et de richesses et le respect de l'environnement

Le développement de l'emploi local est donc une priorité du projet de territoire. Une politique volontariste de développement économique doit être menée, créatrice d'emplois et de richesses. Elle s'appuie à la fois sur les gros employeurs du territoire (Thalès Air Défense, centre médical de Bligny) et sur le tissu de PME existant, dans un souci de diversification des activités.

La pression foncière est aujourd'hui telle qu'un grand nombre d'entreprises sont à la recherche de terrains et de locaux pour s'installer. Les acteurs de la Communauté de Communes souhaitent, dans ce projet de territoire, réaffirmer leur volonté de développer l'économie de manière cohérente, en prenant également en compte le souci d'équilibre entre création de richesses et respect de l'environnement.

Le secteur agricole, historiquement implanté sur le territoire, constitue également un axe important du développement économique du territoire.

ENJEU N°2

Adapter les services à la population aux attentes d'aujourd'hui et de demain dans le cadre du développement durable

Le territoire dispose aujourd'hui d'une offre globalement satisfaisante en terme de service à la population. Néanmoins, les services liés à la petite enfance (structures de garde collectives) et aux personnes âgées (services à domicile tels que les soins infirmiers, le portage de repas et dans une moindre mesure l'aide ménagère) sont actuellement insuffisamment développés.

Le territoire doit en outre anticiper les défis de demain :

Dans les 10 prochaines années, la Communauté de Communes va être confrontée, comme l'ensemble de la France, au phénomène de vieillissement de la population. Elle devra donc conforter les services existants et développer quantitativement et qualitativement la prise en charge des personnes âgées dans les structures d'accueil, en particulier médicalisées.

Afin de conserver son attractivité, le territoire doit développer les réponses aux attentes des familles : accueil et loisirs de l'enfance et de la jeunesse, sports, culture, transports, etc.

Enfin, dans un souci de développement durable et de mixité sociale, les élus souhaitent apporter des réponses complémentaires à celles existantes aujourd'hui en matière de logement, notamment de logement social.

ENJEU N°3

Préserver et améliorer un espace de vie de qualité

Le cadre de vie du territoire est l'un de ses principaux atouts, force motrice de son attractivité. Le projet de territoire doit contribuer à préserver et améliorer cette qualité de vie, non dans une logique de conservation, mais dans une logique d'adaptation aux nouvelles orientations nationales voire internationales en faveur des ressources naturelles (environnement paysager, ressources en eau et en énergies). L'aménagement de l'espace doit faire l'objet d'un consensus avec l'ensemble de ses acteurs, et notamment la profession agricole.

ENJEU N°1 Développer les activités économiques dans un souci d'équilibre entre la dynamique de création d'emplois et de richesses et le respect de l'environnement

FICHE N°1

LES ZONES D'ACTIVITÉS

Diagnostic

La Communauté de Communes dispose aujourd'hui sur son territoire de 4 zones d'activités économiques :

- **Forges-les-Bains** : 3 hectares occupés par 6 entreprises,
- **Gometz-la-ville** : 2,5 hectares occupés par 25 entreprises,
- **Limours-Pecqueuse** : 5 hectares occupés par une quarantaine d'entreprises,
- **Vaugrigneuse** : 2,5 hectares, 16 entreprises.

Le foncier appartient, pour ces zones, à des propriétaires privés. La Communauté de Communes n'a donc pas la maîtrise du foncier. Ces zones sont intégralement occupées et ne permettent pas à la communauté de communes de disposer de réserves foncières pour de nouvelles activités.

En revanche, des actions fortes ont été mises en place dans le domaine de la signalétique et il paraît souhaitable d'engager des actions de qualification et en particulier sur le volet environnemental de ces zones : eau, déchets, insertion paysagère.

Des projets sont en cours pour permettre à la Communauté de Communes de pouvoir offrir du foncier disponible. Il s'agit soit d'extensions de zones existantes soit de projet de zones nouvelles :

- **Forges-les-Bains** : une extension portant sur 3 hectares est possible,
- **Limours-Pecqueuse** : un projet d'extension de 3,3 hectares, avec plusieurs lots, est porté par l'aménageur privé de la zone,
- **Fontenay-les-Briis** : la commune souhaite que soit réalisée une première tranche d'une zone d'environ 3,3 hectares dont la Communauté de Communes a la maîtrise foncière avec extension possible en fonction de la desserte,
- **Les Molières** : la Communauté de Communes a acquis une zone de 22 hectares (« zone TDF ») avec du bâti existant, afin de les affecter au développement d'activités économiques nouvelles,
- **Briis-sous-Forges** : Projet de création d'une zone d'activités de 4 hectares à proximité de la gare autoroutière.

Les résultats de l'enquête à la population

Aucune question spécifique aux zones d'activités n'a été posée lors de l'enquête à la population.

A noter toutefois : à la question «Quelles priorités de la CCPL en matière de développement économique ?», le développement de nouvelles activités en rapport avec l'environnement arrive en 3ème position des priorités identifiées par les répondants.

Les enjeux

Face au manque de foncier disponible sur les zones existantes : engager des actions de requalification sur les zones existantes et donner une image forte aux nouvelles zones pour permettre leur identification, dans un contexte de compétition avec les zones des territoires voisins.

Définir une stratégie d'action foncière et immobilière pour permettre de contribuer au développement économique local et à l'accueil de nouvelles activités.

1 action retenue

Développement cohérent des zones d'activités existantes et futures, intégrant l'élaboration d'une charte de qualité environnementale

| | |
|--|--|
| Degré de priorité | Très prioritaire ★★★ |
| Objectifs | <p>Répondre aux besoins actuels et futurs des porteurs de projet d'activités économiques, en accompagnant les projets locaux et les projets venant de l'extérieur pour renforcer le tissu économique existant.</p> <p>Permettre une cohérence dans le fonctionnement des zones d'activités avec leur environnement en tenant compte des logiques de développement durable.</p> <p>Donner aux zones d'activités actuelles et futures du territoire du Pays de Limours un avantage comparatif dans la concurrence entre les territoires en s'appuyant sur ce qui fait la force du territoire : son cadre de vie.</p> <p>Doter les zones d'activités communautaires d'un mode opératoire pour faciliter la gestion des flux de circulation et éviter les nuisances à l'environnement (habitat, paysage).</p> <p>Permettre la prise en compte des logiques de développement durable sur les volets eau (quantité, qualité), déchets, paysage.</p> <p>Contribuer à développer l'accès au très haut débit.</p> <p>Améliorer le niveau qualitatif des zones existantes.</p> |
| Porteurs du projet | La Communauté de Communes dans le cadre de ses compétences actuelles. |
| Moyens à mettre en œuvre | <p>Analyser les demandes d'implantation d'activités venant des entreprises du territoire et de l'extérieur à partir des outils dont dispose la Communauté de Communes.</p> <p>Définir une stratégie d'intervention concernant les modes de gestion et de réalisation des zones d'activités nouvelles. Cette stratégie doit être explicite. Le choix peut se faire pour la mise en œuvre et la gestion entre la gestion en régie, la gestion dans le cadre d'un partenariat mixte public-privé (par une SEM par exemple) ou la gestion par le secteur privé.</p> <p>Etudes préalables de besoins, d'objectifs et de faisabilité des projets. Ces études doivent être menées avant tout choix de mode de gestion des zones.</p> <p>Maîtrise d'ouvrage : conduite des opérations d'aménagement des zones sous maîtrise d'ouvrage publique ou transfert à un partenaire privé.</p> |
| Partenariats | <ul style="list-style-type: none"> • Commune d'implantation de la zone. • Conseil Général pour le volet routier et les aides économiques. • Conseil Régional pour les aides économiques. • Dans le cadre de la mise en place d'une charte de qualité environnementale : CCI (pôle qualité et environnement), syndicat des eaux et d'assainissement, syndicat de déchets, Agence pour l'Economie en Essonne pour la réalisation d'une charte de développement durable et pour la valorisation de cette charte auprès des entreprises. |
| Echéance de faisabilité technique | <input type="checkbox"/> Court terme <input checked="" type="checkbox"/> Moyen terme <input type="checkbox"/> Long terme |
| Financement | <p>Evaluation chiffrée : à préciser selon les zones et la nature des actions.</p> <p>Financeurs possibles : Conseil Général, Conseil Régional (réhabilitation), Etat, Europe.</p> |

ENJEU N°1 Développer les activités économiques dans un souci d'équilibre entre la dynamique de création d'emplois et de richesses et le respect de l'environnement

ACCOMPAGNEMENT DES CRÉATIONS D'ENTREPRISES ET D'ACTIVITÉS NOUVELLES

Diagnostic

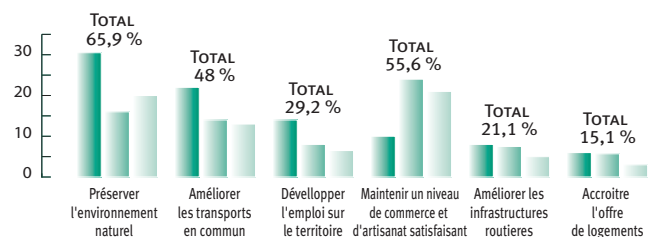
La Communauté de Communes du Pays de Limours connaît une situation spécifique aux zones résidentielles, avec à la fois un taux d'emploi élevé pour sa population active et un faible niveau d'emploi sur son territoire. Dans ce contexte, des actions doivent être conduites pour développer l'emploi de proximité : accompagnement des projets locaux, accueil de nouvelles activités.

Les actions pourront s'appuyer sur les entreprises existantes, en particulier Thalès. Cependant, la diversification des activités doit permettre de diminuer la dépendance envers les grosses entreprises, dont les choix de gestion et d'implantation se jouent souvent à un niveau national, voire international, dans lesquels les conditions locales pèsent peu.

Ces actions pourront notamment s'appuyer sur la Maison de l'emploi, très active dans le domaine du développement économique, de l'emploi et de l'insertion. En partenariat avec l'ANPE, l'APEC, le PLIE, la CCI, l'Agence pour l'Economie en Essonne etc., elle contribue à l'accueil, l'orientation et l'aide aux demandeurs d'emploi, à l'accompagnement des créateurs d'entreprises ainsi qu'à l'accueil des entreprises sur le territoire.

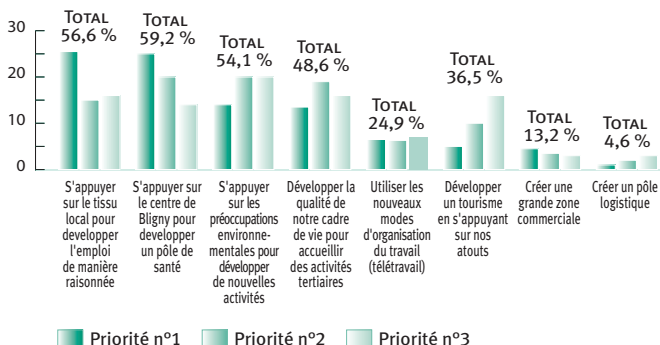
Les résultats de l'enquête à la population

LES PRIORITÉS DE LA CCPL À L'HORIZON 2015



Le développement de l'emploi est une des priorités de la CCPL pour ses habitants.

LES PRIORITÉS DE LA CCPL EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE



Le développement raisonné de l'emploi à partir du tissu local, le développement du centre de Bligny, les activités environnementales et le développement de l'emploi tertiaire sont les principales pistes retenues par les habitants de la CCPL pour le développement économique.

Les enjeux

Développer les activités économiques et l'emploi sur le territoire de la communauté de communes

Offrir aux porteurs de projets de développement économique sur le territoire (entreprises locales, créateurs d'entreprises, prospects) les conditions favorables au développement de leurs activités.

S'appuyer sur le potentiel du territoire pour créer des activités économiques nouvelles.

4 actions retenues :

1 Conforter le rôle de la Maison de l'emploi dans l'accompagnement de la création d'entreprises

| | |
|--|---|
| Degré de priorité | Très prioritaire ★★★ |
| Objectifs | Contribuer à un développement de l'insertion par l'emploi dans le cadre de la création d'entreprises. Poursuivre l'accompagnement des créateurs d'entreprises sur le territoire, en sensibilisant plus particulièrement les plus de 50 ans habitant le territoire et susceptibles de créer une activité économique. |
| Porteur du projet | Maison de l'emploi, Communauté de Communes. |
| Moyens à mettre en œuvre | Sensibiliser à la création d'activités dans le territoire. Informers les porteurs de projet sur les possibilités d'accompagnement dans le cadre de la réflexion et la mise en œuvre de leur projet. Accompagner les porteurs de projet dans leurs démarches en leur faisant connaître les dispositifs d'accompagnement à la création, en leur donnant les outils de connaissance sur le marché local et en mettant à leur disposition les moyens de réaliser leur projet, en particulier dans la phase de démarrage : locaux, secrétariat partagé, contacts avec des clients potentiels, etc. |
| Partenariats | Etat, Région, Département, les organismes consulaires. |
| Echéance de faisabilité technique | <input checked="" type="checkbox"/> Court terme <input type="checkbox"/> Moyen terme <input type="checkbox"/> Long terme |
| Financement | Evaluation chiffrée : action pouvant être menée à moyens constants. Financeurs possibles : Conseil Général, Conseil Régional, Etat, Europe. |

2 Ancrer Thalès dans le territoire et développement de la sous-traitance, notamment pour des services de proximité

| | |
|--|--|
| Degré de priorité | Très prioritaire ★★★ |
| Objectifs | S'appuyer sur l'implantation du centre de recherche de Thalès et de ses 800 emplois pour contribuer au développement économique local, en particulier autour des activités de service destinées à l'entreprise et à ses salariés. |
| Porteurs du projet | Communauté de Communes, commune de Limours pour le contact avec l'entreprise et pour la mobilisation des prestataires. |
| Moyens à mettre en œuvre | Entretenir des relations régulières avec les responsables du site de Thalès. Avec leur soutien, engager une réflexion sur l'évaluation de leurs besoins et à ceux de leurs salariés en matière de services de proximité. Favoriser le contact avec les entreprises locales voire l'implantation d'entreprises susceptibles de répondre à leurs besoins. S'appuyer sur les actions entreprises pour le développement des activités (zones d'activités, bâtiments, formation, créations d'entreprises). |
| Partenariats | Responsable du site Thalès, Agence pour l'Economie en Essonne, CCI. |
| Echéance de faisabilité technique | <input checked="" type="checkbox"/> Court terme <input checked="" type="checkbox"/> Moyen terme <input type="checkbox"/> Long terme |
| Financement | Evaluation chiffrée : 20 000 €/an. Financeurs possibles : Conseil Général, Conseil Régional, Etat, Europe. |

3 Valoriser la proximité de pôles d'activité pour des actions de prospection d'activités économiques nouvelles sur le territoire

Degré de priorité Très prioritaire ★★★

Objectifs Développer les activités économiques en s'appuyant sur le potentiel d'activités des pôles d'activité de proximité, notamment le plateau de Saclay, et sur les synergies qui vont se dégager des pôles de compétitivité System@tic et Meditech-Santé dans le cadre d'une stratégie globale de développement économique de la Communauté de Communes.

Porteurs du projet Communauté de Communes.

Moyens à mettre en œuvre Qualification de l'offre en terme de foncier disponible, de bâti existant ou à créer et de main d'œuvre afin de définir des spécificités du Pays de Limours.
Actions de prospection ciblées à partir d'une identification des opportunités que représentent :

- La proximité du plateau de Saclay (centres de recherche, université d'Orsay, écoles d'ingénieur, entreprises innovantes).
- La présence des zones de Courtaboeuf et de Nozay.
- L'existence des pôles de compétitivité System@tic (entreprises de télécom, transports, sécurité-défense, R&D dans l'optique, l'électronique et l'informatique, organismes de formation) et Meditech-Santé (recherche en sciences du vivant, entreprises, etc.).

Partenariats Agence pour l'Economie en Essonne, CCI.

Echéance de faisabilité technique

Court terme
 Moyen terme
 Long terme

Financement Evaluation chiffrée : action pouvant être menée à moyens constants.
Financeurs possibles : Conseil Général, Conseil Régional, Etat, Europe.

4 Réalisation d'hôtel d'entreprise, pépinière, locaux polyvalents

Degré de priorité Très prioritaire ★★★

Objectifs Offrir aux porteurs de projet de créations d'entreprises ou aux jeunes entreprises en développement un immobilier immédiatement disponible, dans des conditions privilégiées. Valoriser les bâtiments existants (bâtiments agricoles par exemple), propriété ou non de la Communauté de Communes, dans une perspective de développement économique.

Porteurs du projet Communauté de Communes, communes, acteurs privés.

Moyens à mettre en œuvre Etudes préalables : analyse du marché (offre et demande), études de réhabilitation de moyens existants.
Maitrise d'ouvrage et gestion des bâtiments aménagés (y compris en dehors des zones d'activité).

Partenariats Conseil Général pour le financement, services de la CC (emploi/développement économique) et Agence pour l'Economie en Essonne pour une identification des besoins et l'accompagnement des porteurs de projet, Chambre des Métiers et CCI, Conseil Régional, Europe.

Echéance de faisabilité technique

Court terme (bâtiments existants ne nécessitant pas de réhabilitation)
 Moyen terme (études, construction ou réhabilitation de bâtiments)
 Long terme

Financement Evaluation chiffrée : selon les opérations.
Financeurs possibles : Conseil Général, Conseil Régional, Etat, Europe (FSE et FEADER).

ENJEU N°1 Développer les activités économiques dans un souci d'équilibre entre la dynamique de création d'emplois et de richesses et le respect de l'environnement

L'AGRICULTURE

Diagnostic

L'agriculture conserve un potentiel économique important dans la CCPL, avec une centaine d'établissements agricoles dont une soixantaine d'exploitations consacrées à la culture des céréales ou aux cultures industrielles. Comme au niveau national, le nombre des exploitations se réduit et leur taille moyenne augmente.

L'évolution du territoire en terme d'usage se fait souvent au détriment de l'activité agricole et entraîne une réduction de la Surface Agricole Utile (SAU). En outre, les aménagements urbains ou routiers prennent peu en compte l'activité agricole.

L'agriculture du Pays de Limours conserve un certain niveau de rentabilité, qu'elle obtient en grande partie grâce aux activités complémentaires à l'agriculture (fauchage, activités équestres, etc.). Un développement de ces activités, qui doivent rester complémentaires, permettrait au territoire de créer une véritable base économique dynamique garantissant la pérennité des activités agricoles.

En outre, le territoire dispose d'un réel potentiel de réserves en matière d'énergie renouvelable (biomasse bois, biomasse végétale) qui est très peu valorisé.

Les enjeux

S'appuyer sur le potentiel que représente l'agriculture dans le territoire de la communauté de Communes pour développer des activités économiques.

Contribuer à conforter l'agriculture du territoire en engageant des actions de diversifications s'inscrivant dans les stratégies départementales, régionales et nationales.

3 actions retenues :

1 Mettre en place une collaboration avec le monde agricole afin de contribuer à développer les filières locales

| | |
|--|--|
| Degré de priorité | Peu prioritaire ★ |
| Objectifs | Faire bénéficier le territoire du potentiel économique que représente l'agriculture en impliquant les agriculteurs du territoire dans des démarches spécifiques à la CCPL. |
| Porteur du projet | Communauté de Communes avec l'appui de la chambre d'agriculture et de la profession. |
| Moyens à mettre en œuvre | Organisation de rencontres de travail régulières avec les agriculteurs du territoire pour initier de nouvelles démarches tant dans la valorisation des productions (mise en place de circuits courts, nouvelles productions) que pour l'utilisation de produits aujourd'hui insuffisamment valorisés (biomasse). |
| Partenariats | Représentants des agriculteurs du territoire, Chambre d'Agriculture, DDAF. |
| Echéance de faisabilité technique | <input type="checkbox"/> Court terme <input checked="" type="checkbox"/> Moyen terme <input type="checkbox"/> Long terme |
| Financement | Evaluation chiffrée : néant (animation). Financeurs possibles : Conseil Général, Conseil Régional, Etat, Europe. |

2 Accompagner le développement de la production de matières premières pour les éco-filières, en relation avec les entreprises intéressées

| | |
|--|--|
| Degré de priorité | Peu prioritaire ★ |
| Objectifs | Accroître la valeur ajoutée produite sur le territoire en s'appuyant sur le potentiel que représente l'agriculture. Organiser des échanges avec les centres de recherche et les entreprises essonniennes travaillant sur les biomatériaux pour leur faire connaître les potentialités de production du Pays de Limours. |
| Porteur du projet | La Communauté de Communes : animateur de la démarche. La Chambre d'Agriculture : porteur de la démarche avec les agriculteurs locaux. |
| Moyens à mettre en œuvre | Etude des potentialités locales. Les collectivités peuvent par exemple jouer un rôle Animation de la démarche. |
| Partenariats | Agence pour l'Economie en Essonne, universités et centre de recherche, entreprises dans le domaine des biomatériaux, Conseil Régional, Chambre d'Agriculture. |
| Echéance de faisabilité technique | <input type="checkbox"/> Court terme <input checked="" type="checkbox"/> Moyen terme <input type="checkbox"/> Long terme |
| Financement | Evaluation chiffrée : néant (travail d'animation). Financeurs possibles : Conseil Général, Conseil Régional, Etat, Europe. |

3 Attirer des entreprises de la filière environnementale

| | |
|--|---|
| Degré de priorité | Prioritaire ★★ |
| Objectifs | Engager une stratégie de développement de filière en s'appuyant à la fois sur le potentiel local et sur la stratégie développée par le Département et la Région en matière environnementale. |
| Porteur du projet | Communauté de Communes. |
| Moyens à mettre en œuvre | Etude des potentialités locales. Les collectivités peuvent par exemple jouer un rôle d'exemplarité dans l'utilisation d'énergies et de matériaux propres, dans les économies d'énergies, etc. Définition d'une stratégie de valorisation du potentiel local pour des actions de prospection (capacité de production agricole, biomasse, etc.). |
| Partenariats | Agence pour l'Economie en Essonne, Chambre d'Agriculture, CCI, Conseil Régional. |
| Echéance de faisabilité technique | <input type="checkbox"/> Court terme <input type="checkbox"/> Moyen terme <input checked="" type="checkbox"/> Long terme |
| Financement | Evaluation chiffrée : à étudier en fonction des actions mises en place par les collectivités. Pas de financement nécessaire pour les activités de la prospection. Financeurs possibles : Conseil Général, Conseil Régional, Etat, Europe. |

Les projets communaux

Les projets ci-dessous sont les projets présentés par les communes au moment de l'élaboration de la démarche de hiérarchisation des enjeux et des actions et connus à la date de rédaction du projet de territoire

Fontenay-les-Briis : Pour mémoire : zone d'activités du Bel-Air

Vaugrigneuse : Extension de la zone artisanale (hameau de Machery)

Tous les autres projets communaux non identifiés à ce jour pourront être intégrés.

CONFORTER LE PÔLE SANTÉ DU TERRITOIRE

Diagnostic

La Communauté de Communes du Pays de Limours possède de nombreux atouts pour devenir un pôle de santé important.

Elle accueille aujourd'hui sur son territoire le centre médical de Bligny, important tant du point de vue de la capacité (environ 400 lits) que sur le plan économique (750 emplois, 630 ETP). Le centre propose des consultations externes dans de nombreuses spécialités et rayonne au niveau régional pour certaines d'entre elles.

Un centre médicosocial et médico-psychopédagogique, situés à Limours, contribuent à l'offre de santé.

Deux centres d'accueils gérés par l'association « Les Touts Petits » aux Molières.

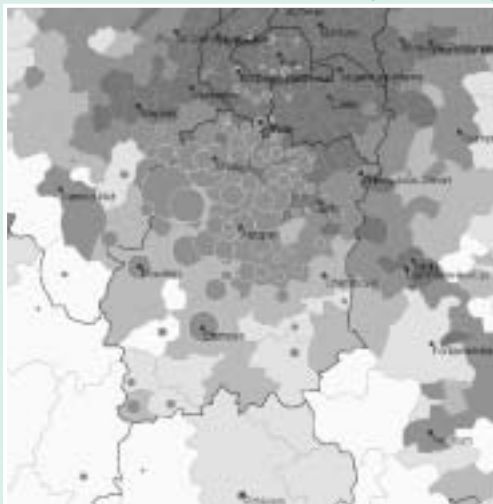
Plusieurs projets relatifs à la santé sont susceptibles de renforcer le positionnement de la CCPL dans le domaine de la santé :

- Maison de retraite médicalisée d'une centaine de lits au sein du centre médical de Bligny,
- Espace prévention Santé,
- Centre d'accueil d'adultes épileptiques,
- Centre d'accueil des autistes.

Ces projets pourraient représenter à terme une centaine d'emplois.

En ce qui concerne la médecine libérale, aucun problème particulier n'a été soulevé. Les médecins généralistes sont présents en nombre suffisants sur le territoire et leur moyenne d'âge, inférieure à 50 ans, ne laisse pas présager d'une diminution importante de leur nombre dans les années à venir. Le seul bémol est la saturation des infirmières et du SSIAD en terme de capacité de prise en charge des patients. Le problème des gardes médicales le soir et les week-ends a été réglé par l'ouverture récente de la maison médicale d'Orsay.

AIRE DE RECRUTEMENT DE L'HÔPITAL DE BIGNY (ACTIVITÉ PMSI)

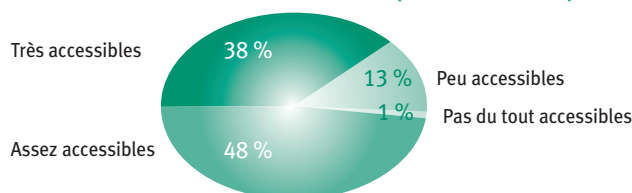


Source : ARH Ile de France - © IGN Paris 2003

Les résultats de l'enquête à la population

La population est globalement satisfaite des services de santé :

ACCESSIBILITÉS DES SERVICES DE SANTÉ (681 RÉPONDANTS)



Le développement du centre de Bligny pour en faire un pôle de santé arrive en deuxième position des priorités pour le développement économique, avec 59,2% des répondants qui considèrent que cet axe doit être une priorité pour la CCPL.

Les enjeux

Conforter le pôle de santé de Bligny pour lui permettre d'atteindre une taille critique supérieure à sa taille actuelle et lui garantissant sa pérennité à moyen terme.

Renforcer la présence d'acteurs de la santé, dans une perspective de développement économique et de développement des services offerts à la population.

2 actions retenues :

1 Appuyer le centre de Bligny dans sa recherche de partenariat pour la construction et la gestion d'une maison de retraite médicalisée

| | |
|--|--|
| Degré de priorité | Très prioritaire ★★★ |
| Objectifs | Permettre le développement d'un pôle de santé sur le territoire du Pays de Limours Conforter l'établissement de Bligny afin qu'il atteigne une taille critique suffisante. Augmenter le nombre de places médicalisées en structure d'accueil pour les personnes âgées du territoire. |
| Porteur du projet | Centre médical de Bligny et autres prestataires à identifier. |
| Moyens à mettre en œuvre | Construction d'une maison de retraite médicalisée d'une centaine de places. |
| Partenariats | Conseil Général (compétence personnes âgées), autres à trouver parmi des opérateurs dont des organismes de logement social. |
| Echéance de faisabilité technique | <input checked="" type="checkbox"/> Court terme <input type="checkbox"/> Moyen terme <input checked="" type="checkbox"/> Long terme |
| Financement | Financeurs possibles : Conseil Général, Conseil Régional, Etat, Europe. |

2 Accompagner et mettre en synergie les projets existants dans le domaine de la santé sur le territoire de la Communauté de Communes

| | |
|--|---|
| Degré de priorité | Très prioritaire ★★★ |
| Objectifs | Accompagner les projets dans le domaine de la santé qui se développent sur le territoire de la Communauté de Communes : <ul style="list-style-type: none"> • Espace Prévention santé de la ligue contre le cancer, • Création d'un centre d'accueil pour épileptiques, • Création d'un centre d'accueil pour autistes. Conforter les structures de santé existantes (maisons médicalisées, centre médico-psycho-pédagogique, etc.) Favoriser la création d'une communauté médicale attachée au territoire, afin de favoriser le maintien des professionnels de santé sur le territoire, et de contribuer à l'installation de nouveaux professionnels de santé . |
| Porteurs du projet | Les porteurs des différents projets listés ci-dessus. |
| Moyens à mettre en œuvre | Organisation de réunions d'échanges entre les professionnels de santé concernés sur le territoire de la Communauté de Communes par ces différents projets pour contribuer à créer une synergie entre les projets et un climat favorable au développement de ce type d'activités. |
| Partenariats | Porteurs de projet, professionnels de santé du territoire, Conseil Général, Agence Régionale Hospitalière, Union Régionale des Caisses d'Assurance Maladie, Conseil Régional. |
| Echéance de faisabilité technique | <input type="checkbox"/> Court terme <input checked="" type="checkbox"/> Moyen terme <input checked="" type="checkbox"/> Long terme |
| Financement | Evaluation chiffrée : action pouvant être menée à moyens constants (services de développement économique de la Communauté de Communes). Financeurs possibles : Conseil Général, Conseil Régional, Etat |

LA PRISE EN CHARGE DU VIEILLISSEMENT

Diagnostic

Le territoire a aujourd'hui une population plutôt jeune : seuls 12,6% (resp. 4%) de la population a 60 ans ou plus (resp. 75 ans ou plus) en 1999.

Le territoire compte deux foyers-logements (Briis-sous-Forges et Limours, 130 places), un EHPAD¹ (Angervilliers, 80 lits) et un EHPA² (Vaugrigneuse, 56 lits), tous privés. L'EHPAD d'Angervilliers a un projet d'extension (+12 lits). L'offre apparaît comme suffisante quantitativement. En revanche, il existe un problème qualitatif :

- Il n'existe aucune place d'accueil pour les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et pour les personnes handicapées,
- Les établissements d'accueil sont souvent trop coûteux et ils ne répondent pas à toute la demande. Il apparaît que la création d'une maison de retraite à prix abordables, de préférence médicalisée, est nécessaire. Une médicalisation des foyers-logements est envisagée, mais le coût en est très élevé.

Des prestataires privés proposent les services d'aides ménagères sur tout le territoire.

A l'opposé, le service de portage de repas, organisé par les CCAS, n'est pas disponible sur tout le territoire.

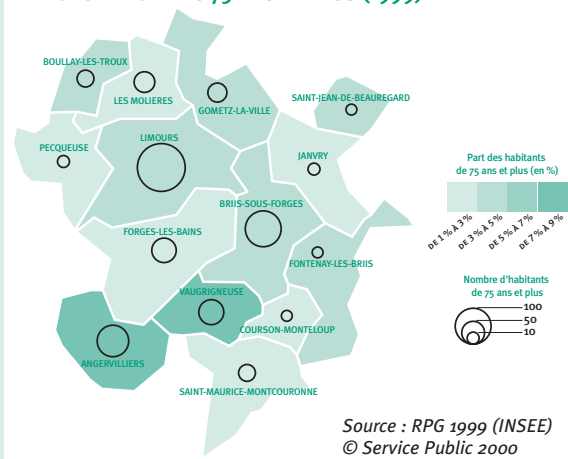
Les soins infirmiers et le SSIAD interviennent sur l'ensemble du territoire, mais 40 personnes sont sur liste d'attente pour le SSIAD et les infirmiers sont saturés.

Enfin, un transport vers les Ulis et le marché de Limours est organisé chaque semaine pour les personnes âgées.

1 - EHPAD : Etablissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes

2 - EHPA : Etablissement d'Accueil pour Personnes Âgées

LA POPULATION DES 75 ANS ET PLUS (1999)



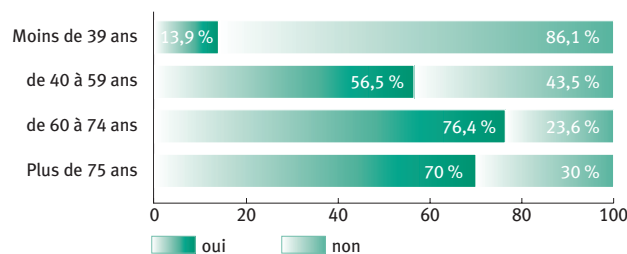
Les résultats de l'enquête à la population

Parmi la tranche 40-59 ans, qui représente 31,2% de la population en 1999, plus de la moitié des personnes interrogées envisagent de prendre sa retraite sur le territoire.

Cette évolution engendrera des besoins accrus en terme de services à domicile destinés aux personnes âgées et en logement adapté à ce public.

Les plus de 75 ans affirment également vouloir rester sur le territoire, et le développement des places d'accueil médicalisées peut se justifier pour répondre aux besoins qui pourraient voir le jour.

ENVISAGEZ-VOUS DE PRENDRE VOTRE RETRAITE SUR LE TERRITOIRE ?



Les enjeux

Anticiper les évolutions démographiques sur le territoire et anticiper l'augmentation de la demande en services aux personnes âgées (services à domicile, établissements d'accueil, logements adaptés) qui en découlent.

Améliorer la qualité des services proposés sur le territoire.

Améliorer la prise en charge des personnes dépendantes.

2 actions retenues :

1 Améliorer les services à domicile par le développement des actions de formation dans ces métiers sur le territoire

| | |
|--|--|
| Degré de priorité | Très prioritaire ★★★ |
| Objectifs | Renforcer une offre de services à domicile de qualité. Soutenir l'emploi et la création d'entreprises sur le territoire dans le domaine des services à domicile. Augmenter le nombre d'organismes offrant ce type de service et la qualité de la prestation. Offrir une formation de proximité à des personnes souvent peu qualifiées donc peu mobiles. |
| Porteur du projet | Communauté de Communes et Conseil Régional. |
| Moyens à mettre en œuvre | Développer l'offre de plateaux techniques de formation pour des formations de niveau V concernant les personnels des services à domicile. |
| Partenariats | Conseil Régional (compétence formation professionnelle), organismes de formation, organismes collecteurs des fonds de la formation professionnelle, associations intervenant auprès des personnes âgées, Agence nationale des services à la personne, Conseil Général pour les bénéficiaires de l'APA, services de la CC (emploi/développement économique). |
| Echéance de faisabilité technique | <input type="checkbox"/> Court terme <input checked="" type="checkbox"/> Moyen terme <input type="checkbox"/> Long terme |
| Financement | Evaluation chiffrée : le financement des actions de formation est de la compétence du Conseil Régional, la Communauté de Communes n'intervenant que ponctuellement dans l'aménagement de locaux de formation. Financiers possibles : Conseil Général, Conseil Régional, Etat, Europe. |

2 S'assurer que des réponses pour l'accueil de jour et pour la prise en charge de la maladie d'Alzheimer seront apportées dans les futurs projets en matière de santé ou d'accueil de personnes âgées et en particulier dans le projet de Bligny

| | |
|--|---|
| Degré de priorité | Très prioritaire ★★★ |
| Objectifs | Conforter les structures d'accueil médicalisées pour personnes âgées et les projets existants dans ce domaine. Améliorer la prise en charge des personnes âgées, notamment dépendantes et atteintes de maladie liées au vieillissement (Alzheimer, etc.) |
| Porteurs du projet | Etablissements d'accueil et Conseil Général. |
| Moyens à mettre en œuvre | Réhabilitation et mise aux normes des structures existantes (transformation en EHPAD), ouverture de nouveaux établissements si nécessaire. |
| Partenariats | Communauté de Communes, communes, centre médical de Bligny, mutuelles. |
| Echéance de faisabilité technique | <input type="checkbox"/> Court terme <input checked="" type="checkbox"/> Moyen terme <input checked="" type="checkbox"/> Long terme |
| Financement | Evaluation chiffrée : financement par le Conseil Général. Financiers possibles : Conseil Général, Conseil Régional, Etat, Europe. |

LE LOGEMENT SOCIAL

Diagnostic

En 2003, la Communauté de Communes comptait 373 logements sociaux (source : bilan du PLH), dont 85% implantés à Limours et dont la gestion est assurée par plusieurs structures de logement social qui n'ont souvent aucun lien entre elles et ni les mêmes politiques immobilières et locatives.

La connaissance de la demande est plus délicate. Seuls les CCAS disposant de moyens humains suffisants sont en mesure de fournir l'état des demandes de la population qui les a sollicitées. Les recoupements à l'échelle de la CCPL grâce au numéro unique géré par la DDE ne permettent pas toujours d'obtenir des données quantitatives et qualitatives (taille du logement souhaitée, emplacement, etc.).

La Communauté de Communes a élaboré un PLH en 1997, dont elle a fait le bilan en 2003 et qu'elle envisage d'actualiser.

L'existence d'un Comité Intercommunal du Logement a permis d'enrichir la réflexion de la Communauté de Communes sur ce sujet, de mieux connaître l'existant et d'accompagner les projets communaux de logements sociaux.

Les résultats de l'enquête à la population

La population interrogée est à 85% propriétaire de son logement.

Au vu de l'enquête, le logement social ne semble pas être une priorité de la population du territoire, même si elle reconnaît des besoins spécifiques, en faveur des jeunes notamment.

Les enjeux

Disposer de davantage de données quantitatives et qualitatives sur la demande en logement social.

Mieux répondre à cette demande en augmentant la production de logement social sur le territoire, pour favoriser la mixité sociale et l'accueil de nouvelles populations.

3 actions retenues :

1 Mettre en place à partir de travaux du comité intercommunal du logement les outils d'un observatoire des besoins en logement sur le territoire de la Communauté de Communes

| | |
|--|--|
| Degré de priorité | Très prioritaire ★★★ |
| Objectifs | Avoir les outils nécessaires à la mise en place d'une réelle stratégie en matière de logement social au niveau du territoire de la Communauté de Communes. Anticiper les besoins. |
| Porteur du projet | Communauté de Communes. |
| Moyens à mettre en œuvre | Mise en place d'un outil d'observation de la demande de logement permettant d'alimenter les travaux de la conférence intercommunale et de connaître précisément les besoins quantitatifs (nombre de logements) et qualitatifs (taille, localisation, proximité des services, adaptation aux personnes à mobilité réduite). Cet outil pourra être intégré au PLH et contribuer à le rendre efficace. |
| Partenariats | ADIL, DDE, communes, associations représentatives en matière de logement, Comité Intercommunal du Logement. |
| Echéance de faisabilité technique | <input type="checkbox"/> Court terme <input checked="" type="checkbox"/> Moyen terme <input type="checkbox"/> Long terme |
| Financement | Evaluation chiffrée : étude de 30 à 60 000 €. Financeurs possibles : Conseil Général, Conseil Régional, Etat, Europe. |

2 Développer les conventions d'objectifs entre les communes ou la Communauté de Communes et les organismes de production de logement social

| | |
|--|--|
| Degré de priorité | Très prioritaire ★★★ |
| Objectifs | Renforcer les liens entre le territoire et les organismes de logement social qui y sont implantés pour permettre : <ul style="list-style-type: none"> • Un meilleur suivi de gestion du parc existant, • Un renforcement des capacités de production sur le territoire. Réduire le nombre d'opérateur de logement social sur le territoire pour obtenir un lien plus fort entre les opérateurs et le territoire. |
| Porteurs du projet | Communauté de Communes et communes. |
| Moyens à mettre en œuvre | Négocier des conventions d'objectifs tant en matière de gestion du parc qu'en production de logement nouveau. Réflexion à intégrer au PLH. |
| Partenariats | Organismes de logement social, département, région. |
| Echéance de faisabilité technique | <input type="checkbox"/> Court terme <input checked="" type="checkbox"/> Moyen terme <input type="checkbox"/> Long terme |
| Financement | Evaluation chiffrée : néant. Financeurs possibles : Conseil Général, Conseil Régional, Etat, Europe. |

3 Production de logement social

| | |
|--|---|
| Degré de priorité | Prioritaire ★★ |
| Objectifs | Augmenter l'offre de logements sociaux sur le territoire, dans une perspective de mixité sociale et de qualité de ces logements. |
| Porteur du projet | Communauté de Communes ou/et communes. |
| Moyens à mettre en œuvre | <p>Les moyens à mettre en œuvre le seront dans le cadre des statuts de la Communauté de Communes :</p> <p>En s'appuyant notamment sur les travaux conduits dans le cadre du Comité Intercommunal du logement social et dans le cadre du P.L.H.</p> <p>En outre, cette action s'appuiera sur les programmes communaux de logements sociaux et en concertation avec les communes, un programme intercommunal de logements sociaux.</p> <p>Le territoire pour répondre aux besoins connus devrait produire de 100 à 150 logements dans les années à venir.</p> |
| Partenariats | Organismes de logement social, Conseil Général, Conseil Régional. |
| Echéance de faisabilité technique | <input type="checkbox"/> Court terme <input checked="" type="checkbox"/> Moyen terme <input type="checkbox"/> Long terme |
| Financement | Financeurs possibles : Conseil Général, Conseil Régional, Etat, Europe. |



ENJEU N°2 Adapter les services à la population aux attentes d'aujourd'hui et de demain dans le cadre du développement durable

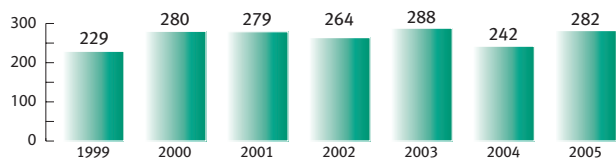
ENFANCE-JEUNESSE

Diagnostic

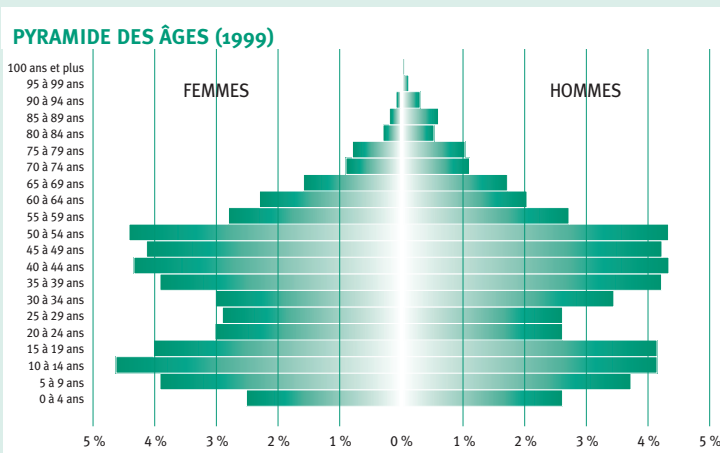
Le taux de natalité est de 10,2‰ en 1999 et a augmenté (11,5‰). Il reste toutefois inférieur au taux français (13,1‰ en 2006).

Source : Communauté de communes du Pays de Limours

NOMBRE DE NAISSANCES



Cela s'explique en partie par la structure de la pyramide des âges :



Source : RPG 1999 (INSEE)

La tranche 20-34 ans est en effet sous-représentée sur le territoire au profit des 35-55 ans. Les jeunes de 5 à 19 ans sont également nombreux sur le territoire, ce qui induit des besoins en terme d'établissements d'enseignement primaire et secondaire et en terme d'activités sportives et de loisirs. Cependant, le solde migratoire des enfants de moins de 3 ans est largement positif et vient compenser en partie le faible taux de natalité.

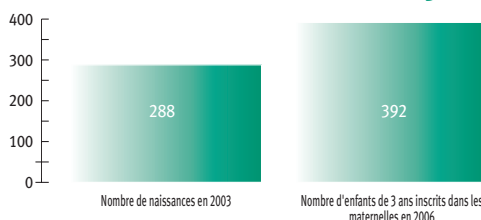
Entre 2003 et 2006, le nombre d'enfants nés en 2003 est passé de 288 à 392 sur le territoire de la CCPL, soit une augmentation de 36%.

La communauté de communes a mis en place un centre multi-accueil à Gometz-la-Ville, un Relais Assistantes Maternelles et un multi-accueil parental (Les Oisillons).

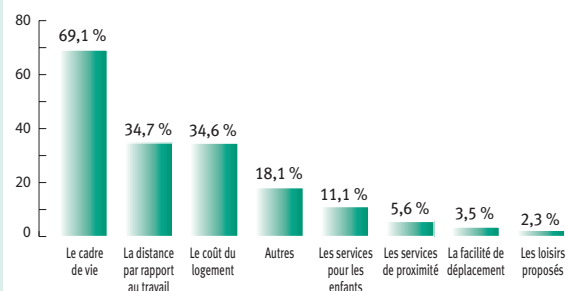
En outre, les communes disposent d'une crèche familiale et d'une halte-garderie (35 places) à Limours,

d'un multi-accueil parental à Briis-sous-Forges (20 places). Le centre médical de Bligny organise un service de garderie destinée aux 1-7 ans (15 à 30 enfants) pour ses salariés.

LE SOLDE MIGRATOIRE DES ENFANTS DE 0 À 3 ANS



MOTIVATION POUR LE CHOIX DU LIEU DE RÉSIDENCE



Les résultats de l'enquête à la population

Les services pour les enfants n'arrivent qu'en cinquième position des réponses à la question : «Qu'est-ce qui a motivé le choix de votre lieu de résidence ?». L'absence de services destinés aux enfants est d'ailleurs citée comme l'un des points faibles du territoire et comme l'un des freins à l'installation sur le territoire.

Les enjeux

Mieux répondre aux attentes des habitants et renforcer l'attractivité du territoire par le développement des services aux familles, en particulier ceux destinés à l'accueil des jeunes enfants.

3 actions retenues :

1 Création d'une deuxième structure multi-accueil, accompagner les entreprises qui souhaiteraient développer un projet de crèche interentreprises

| | |
|--|---|
| Degré de priorité | Très prioritaire ★★★ |
| Objectifs | Augmenter le nombre de places d'accueil pour la petite enfance afin d'atteindre l'objectif fixé dans le livre blanc (100 places) du territoire et de répondre aux attentes des familles et en particulier des nouvelles familles accueillies. |
| Porteur du projet | Communes, ou Communauté de Communes ou/et entreprises (crèche inter-entreprise). |
| Moyens à mettre en œuvre | Construction ou réhabilitation de locaux: quelle localisation ? Quel maître d'ouvrage ? Quel financement ? Type d'accueil proposé : halte-garderie, crèche, halte-jeux ? Fonctionnement : personnel, petit matériel (jeux pour les enfants, fournitures de bureau, etc.). |
| Partenariats | CAF dans le cadre d'un Contrat Enfance Jeunesse intercommunal, éventuellement avec des entreprises, CCI, Conseil Général dans le cadre de sa compétence petite enfance. |
| Echéance de faisabilité technique | <input type="checkbox"/> Court terme <input checked="" type="checkbox"/> Moyen terme <input type="checkbox"/> Long terme |
| Financement | Le budget d'investissement dépend fortement des locaux disponibles pour accueillir les jeunes enfants (les locaux devant respecter des normes précises). L'investissement peut être en partie financé par la CAF, par l'Etat et par le Conseil Général. Pour une crèche, le budget de fonctionnement est d'environ 10 000 €/an par place. La CAF peut également participer au financement du fonctionnement à la fois par le biais de l'aide aux familles et par la prise en charge d'une partie du déficit de l'installation. Financeurs possibles : Conseil Général, Conseil Régional, Etat, Europe, C.A.F. |

2 Aider au renforcement de l'accueil périscolaire (création dans toutes les écoles, harmonisation des horaires) et parascolaire (centre de loisirs maternel)

| | |
|--|---|
| Degré de priorité | Peu prioritaire ★ |
| Objectifs | Garantir l'accès à un accueil périscolaire de proximité de qualité (au sein de chaque école) et parascolaire afin d'assurer aux familles l'assurance de la prise en charge complète de leurs enfants. |
| Porteurs du projet | Communes. |
| Moyens à mettre en œuvre | Personnel d'encadrement formé, coordination intercommunale. Centre de loisirs maternels. |
| Partenariats | Education Nationale, associations familiales, associations de parents d'élèves, DDJS. |
| Echéance de faisabilité technique | <input checked="" type="checkbox"/> Court terme <input type="checkbox"/> Moyen terme <input type="checkbox"/> Long terme |
| Financement | Financeurs possibles : Conseil Général, Conseil Régional, Etat, Europe, C.A.F, Communes. |

3 Organisation d'un accueil le mercredi midi, aux collèges de Limours et de Briis-sous-Forges, avant le début des activités sportives

| | |
|--|---|
| Degré de priorité | Pas prioritaire |
| Objectifs | Profiter de ce temps libre des adolescents, qui ne disposent d'aucune forme d'encadrement entre la fin des cours et le début des activités sportives, pour leur proposer de manière ludique et informelle des activités de prévention, d'éducation etc. |
| Porteur du projet | Associations sportives, établissement scolaire concerné avec le soutien de la Communauté de Communes. |
| Moyens à mettre en œuvre | Personnel encadrant, locaux d'accueil, matériel pédagogique. |
| Partenariats | Education nationale, conseil général. |
| Echéance de faisabilité technique | <input type="checkbox"/> Court terme <input checked="" type="checkbox"/> Moyen terme <input type="checkbox"/> Long terme |
| Financement | Evaluation chiffrée : non chiffré. Financeurs possibles : Conseil Général, Conseil Régional, Etat, Europe . |

SPORTS, CULTURE ET LOISIRS

Diagnostic

LE SPORT

Le territoire de la CCPL dispose de salles de sports polyvalentes ou spécialisées, réparties de manière homogène et permettant de répondre à la demande sur le territoire.

Cependant, les salles permettant la pratique de certaines activités sportives (arts martiaux, danse, GRS) sont aujourd'hui saturées. Les associations expriment le souhait que soit construit un équipement dédié (intercommunal) ou de plusieurs petites salles (communales) permettant la pratique de ces sports dans de meilleures conditions.

LA CULTURE

Le territoire bénéficie de la présence du théâtre de Bligny, ainsi que d'un centre socioculturel, de plusieurs salles de diffusion culturelle, de bibliothèques et de médiathèques.

Il existe également plusieurs écoles de musique et de nombreuses structures de formation et de pratiques musicales.

Les artistes plasticiens du territoire sont régulièrement mis à l'honneur au travers d'expositions.

LES LOISIRS

Du fait du nombre important d'associations et d'acteurs œuvrant dans le domaine du sport, de la culture et des loisirs sur le territoire, il existe un fort potentiel d'activités et d'animation, qui apparaît souvent freiné par le manque de coordination entre les différents acteurs.



Les résultats de l'enquête à la population

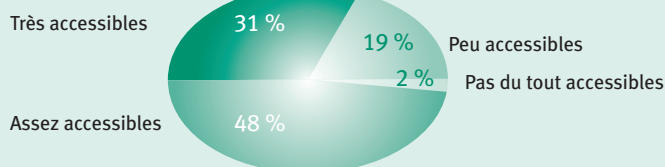
Le manque d'activités sportives et culturelles et l'absence de piscine ont été cités comme des faiblesses du territoire par 27,7% des 700 répondants (4ème position).

Le taux de pratique des activités culturelles et sportives est élevé (60%) et l'accessibilité de ces services est jugée satisfaisante par 79% de la population (ce qui est tout de même inférieur à la satisfaction moyenne).

Lorsqu'on demande à la population quelles doivent être les priorités de la Communauté de Communes pour

les 10 prochaines années, le développement des activités culturelles et sportives arrive en 7ème position.

ACCESSIBILITÉS DES ACTIVITÉS CULTURELLES ET SPORTIVES (440 RÉPONDANTS)



Les enjeux

Répondre à la question de l'articulation entre équipements communaux (de proximité) et équipements de rayonnement intercommunal (plus spécialisés, donc mieux adaptés à la pratique de l'activité qu'ils accueillent) qui s'est posée de nombreuses fois au cours des ateliers de travail.

2 actions retenues :

1 Valoriser les activités et les équipements sportifs et culturels existants

| | |
|--|---|
| Degré de priorité | Peu prioritaire ★ |
| Objectifs | Permettre une utilisation optimum des équipements pour une plus grande satisfaction des usagers et des associations. Renforcer la coordination entre les associations œuvrant dans le même domaine. Promouvoir la culture, notamment la littérature autour des thèmes propres au Pays : la nature, le cadre de vie. |
| Porteur du projet | Communauté de Communes, communes, gestionnaires des équipements sportifs et culturels (stades, gymnases, médiathèques, bibliothèque, théâtre de Bligny). |
| Moyens à mettre en œuvre | Organiser une rencontre annuelle des acteurs concernés : associations, propriétaires et gestionnaires d'équipements pour permettre un échange et élaborer un agenda des activités du territoire. Développer des animations de nature à améliorer les relations et les échanges entre les différents acteurs du territoire et contribuant à une valorisation de son image . |
| Partenariats | Fédérations sportives, communes, associations sportives et culturelles, propriétaires et gestionnaires des équipements sportifs et culturels. |
| Echéance de faisabilité technique | <input checked="" type="checkbox"/> Court terme <input type="checkbox"/> Moyen terme <input type="checkbox"/> Long terme |
| Financement | Evaluation chiffrée : 5 000 €/an pour l'élaboration, l'impression et la diffusion de l'agenda. Financeurs possibles : Conseil Général, Conseil Régional, Etat, Europe. |

2 Equipements sportifs et culturels (piscine, patinoire, dojo, salle de danse et de GRS, locaux pour la pratique de la musique)

| | |
|--|---|
| Degré de priorité | Pas prioritaire |
| Objectifs | Offrir aux habitants une plus large gamme d'activités sportives et culturelles. Améliorer les conditions de pratiques des activités existantes (locaux dédiés spécifiquement à une activité et donc mieux adaptés). |
| Porteurs du projet | Communauté de Communes, communes, voir acteurs privés . |
| Moyens à mettre en œuvre | Etude préalable de besoins. Recherche de partenariats éventuels avec d'autres territoires pour certains équipements. Construction ou aménagement de bâtiments. Gestion de l'équipement (en régie ou déléguée). |
| Partenariats | Communes, associations sportives, Conseil Général, Conseil Régional, constructeurs et exploitants d'équipements sportifs ou culturels, DDJS. |
| Echéance de faisabilité technique | <input type="checkbox"/> Court terme <input checked="" type="checkbox"/> Moyen terme <input type="checkbox"/> Long terme |
| Financement | Financeurs possibles : Conseil Général, Conseil Régional, Etat, Europe. |

ENJEU N°2 Adapter les services à la population aux attentes d'aujourd'hui et de demain dans le cadre du développement durable

TRANSPORTS

Diagnostic

La CCPL, qui se situe à proximité de pôles de transport importants (Orsay, Massy-Palaiseau), ne bénéficiait jusqu'à récemment que d'une desserte très limitée en transport en commun.

La construction et l'utilisation de la gare autoroutière a permis de résoudre, en partie, ce problème et faciliter l'accès à la gare de Massy.

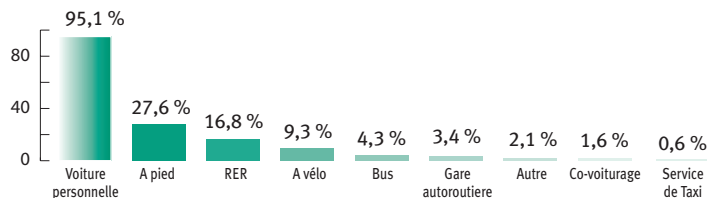


La Communauté de Communes a approuvé, en 2006, un Plan Local de Déplacement transcrivant les orientations du Plan de Déplacements Urbains d'Ile-de-France et organisant les transports collectifs, le stationnement, les modes de déplacement doux, etc., l'ensemble des actions du P.L.D. sont présentées en annexe du projet de territoire.

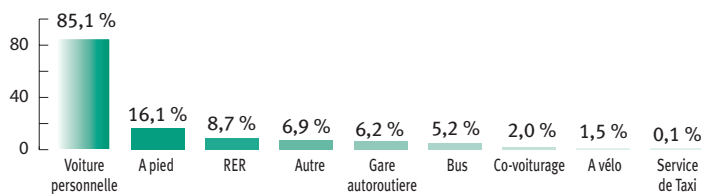
Toutefois, il est apparu utile de préciser le point suivant dans le cadre du projet de territoire.

Les résultats de l'enquête à la population

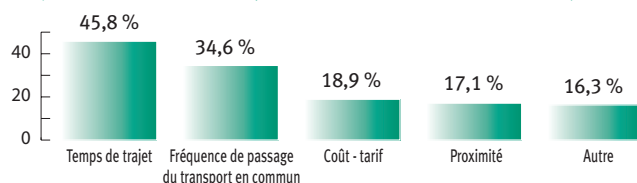
MODE DE DÉPLACEMENTS (POUR LES TRAJETS AUTRES QUE TRAVAIL) : 1134 RÉPONDANTS (EN %)



TYPE DE DÉPLACEMENT POUR SE RENDRE AU TRAVAIL : 810 RÉPONDANTS (EN %)



À QUELLES CONDITIONS CHANGERIEZ-VOUS DE MODE DE TRANSPORT POUR LE TRAJET DOMICILE TRAVAIL (SI VOUS UTILISEZ VOTRE VOITURE) ?



L'enquête à la population a mis en évidence le fait que la voiture individuelle reste le moyen de transport largement dominant parmi les habitants de la CCPL, avec des taux d'utilisation égaux à ceux rencontrés dans les territoires ruraux ne bénéficiant d'aucune desserte.

Le temps de trajet reste le critère principal du passage de la voiture individuelle à un autre mode de transport.

Les enjeux

Améliorer dans le cadre des actions prévues dans le P.L.D. la desserte du territoire en transport en commun.

1 action retenue :

Mettre en place une connexion avec Saint-Rémy-lès-Chevreuse par une solution de transports en commun permettant un raccordement du territoire au réseau RER et complémentaire de l'existant (réseaux de bus, gare autoroutière ...)

| | |
|--|---|
| Degré de priorité | Prioritaire ★★ |
| Objectifs | Augmenter la part d'utilisateurs des transports en commun dans une perspective de développement durable. |
| Porteur du projet | Communauté de Communes. |
| Moyens à mettre en œuvre | Réalisation d'un réseau de transport spécifique (études préalables des besoins, concertation avec les autorités organisatrices de transport). Investissement : achat de véhicules de transport et fonctionnement (personnel, carburant, assurances, etc.) Subventionnement d'une ligne mise en place par les compagnies de transport locales. |
| Partenariats | STIF, Conseil Régional, compagnies de transport locales, Conseil Général. |
| Echéance de faisabilité technique | <input type="checkbox"/> Court terme <input checked="" type="checkbox"/> Moyen terme <input type="checkbox"/> Long terme |
| Financement | Financeurs possibles : Conseil Général, Conseil Régional, Etat, Europe. |

Les projets communaux

Les projets ci-dessous sont les projets présentés par les communes au moment de l'élaboration de la démarche de hiérarchisation des enjeux et des actions et connus à la date de rédaction du projet de territoire.

Angervilliers :

Gymnase à la « Voie Blanche » (pratique du basket, du handball, du tennis, du judo, etc.).

Courson-Monteloup :

Démolition des modulaires et reconstruction à l'école Henry Peyret.

Implantation d'une structure sportive à l'école Henry Peyret.

Fontenay-les-Briis :

Création d'une salle polyvalente (salle à vocation festive, également utilisable pour les CLSH).

Janvry :

Point multiservices.

Piscine découverte.

Les Molières :

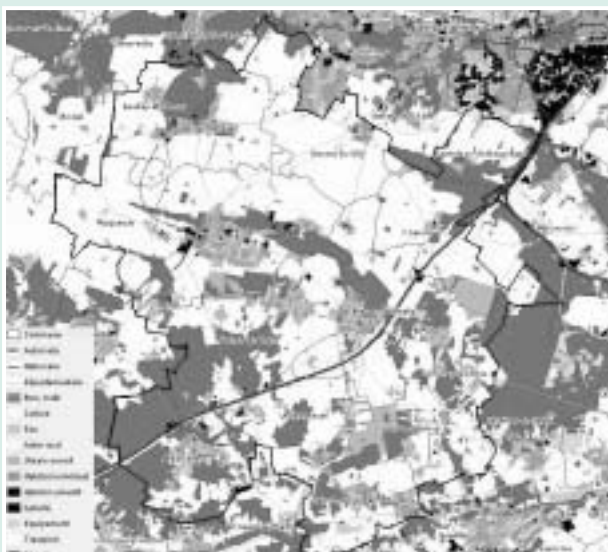
Salle de sport.

Tous les autres projets communaux non identifiés à ce jour pourront être intégrés.

AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE

Diagnostic

La Communauté de Communes du Pays de Limours bénéficie d'un cadre de vie privilégié et reconnu comme tel du fait d'une activité agricole encore fortement présente (l'espace rural représente encore 83% de la superficie totale du territoire) et de la maîtrise de l'urbanisation.



Le territoire est marqué par deux modèles d'aménagement urbain : un développement autour de villes centre et des villages ou hameaux qui morcellent les zones d'habitat. Le développement futur du territoire doit intégrer également la nécessité de préserver les zones naturelles qui sont protégées à différents titres.



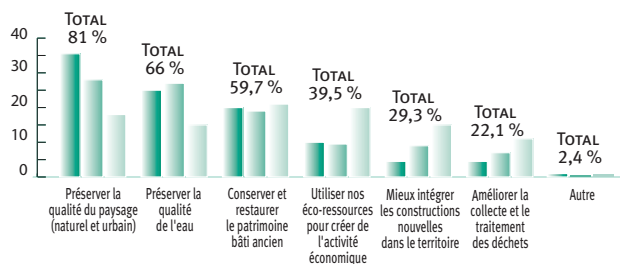
Les résultats de l'enquête à la population

Le cadre de vie est, d'après 91% des répondants, le 1er atout de la CCPL, et la préservation de l'environnement naturel arrive en 1ère position des préoccupations des habitants pour les prochaines années.

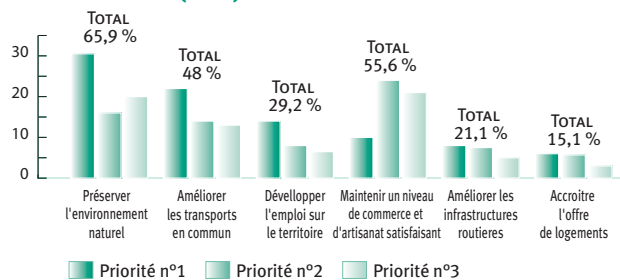
Les enjeux

Assurer une protection des zones naturelles et des espèces sur le territoire. Maintenir un juste équilibre dans l'occupation et la préservation de l'espace entre les différents types d'activité (agriculture, habitat, activités économiques). Associer l'ensemble des acteurs locaux aux actions de protection et de mise en valeur des espaces à protéger et à aménager.

LES PRIORITÉS POUR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES À L'HORIZON 2015 : 1038 RÉPONDANTS (EN %)



LES PRIORITÉS EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT : 1080 RÉPONDANTS (EN %)



4 actions retenues :

1 Définir une stratégie d'action foncière : observation, accompagnement des communes pour les documents d'urbanisme, maîtrise foncière

| | |
|--|---|
| Degré de priorité | Prioritaire ★★ |
| Objectifs | Disposer de leviers d'action en matière foncière afin de mettre en place une politique cohérente et maîtrisée d'aménagement du territoire en faveur de l'habitat, des équipements publics, des zones d'activités, de la protection de l'environnement, etc. |
| Porteur du projet | Communauté de Communes en liaison avec les communes. |
| Moyens à mettre en œuvre | Mise en place d'un SCOT. Convention avec la SAFER, convention avec l'EPF régional. Création d'un observatoire du foncier sur le territoire de la Communauté de Communes. Acquisition ou soutien à l'acquisition foncière dans la perspective de la création de réserves foncières. |
| Partenariats | Communes, professions agricoles, notaires, Conseil Général, Conseil Régional . |
| Echéance de faisabilité technique | <input type="checkbox"/> Court terme <input checked="" type="checkbox"/> Moyen terme <input type="checkbox"/> Long terme |
| Financement | Financeurs possibles : Conseil Général, Conseil Régional, Etat, Europe. |

2 Mettre en place avec les structures compétentes des actions de protection et de valorisation des espaces naturels

| | |
|--|---|
| Degré de priorité | Prioritaire ★★ |
| Objectifs | Contribuer à la préservation et à la valorisation des espaces naturels, éléments déterminants du cadre de vie qui constitue une des richesses de la CCPL. |
| Porteurs du projet | Les propriétaires des lieux concernés, les communes, les associations, les particuliers . |
| Moyens à mettre en œuvre | Mise en valeur des sites, outils pédagogiques, organisation de visites. |
| Partenariats | Associations de protection et de valorisation des espaces naturels, Ministère de l'Environnement, fédérations de chasseurs et de pêcheurs, Conseil Général, Conseil Régional. |
| Echéance de faisabilité technique | <input type="checkbox"/> Court terme <input checked="" type="checkbox"/> Moyen terme <input type="checkbox"/> Long terme |
| Financement | Evaluation chiffrée : néant. Financeurs possibles : Conseil Général, Conseil Régional, Etat, Europe. |

3 Développer un dialogue avec les agriculteurs préalablement aux grands projets d'aménagement

| | |
|--|---|
| Degré de priorité | Prioritaire ★★ |
| Objectifs | Favoriser une gestion raisonnée du foncier, qui constitue une des richesses du territoire, en évitant les concurrences entre les activités. |
| Porteur du projet | Communauté de Communes et les communes. |
| Moyens à mettre en œuvre | Rencontre annuelle (ou plus en fonction des projets) avec les représentants et les agriculteurs locaux concernés. |
| Partenariats | Chambre d'Agriculture, SAFER, Conseil Général. |
| Echéance de faisabilité technique | <input checked="" type="checkbox"/> Court terme <input type="checkbox"/> Moyen terme <input type="checkbox"/> Long terme |
| Financement | Evaluation chiffrée : néant Financeurs possibles : Conseil Général, Conseil Régional, Etat, Europe. |

4 Développer des expérimentations dans les domaines des bioénergies

| | |
|--|--|
| Degré de priorité | Peu prioritaire ★ |
| Objectifs | Faire de la communauté de communes un territoire de référence en matière d'utilisation des énergies renouvelables. |
| Porteurs du projet | Animation : Communauté de Communes. Réalisation : partenaires privés, autres collectivités. |
| Moyens à mettre en œuvre | Communication autour du potentiel d'énergies renouvelables locales. Présentation d'expériences aux potentiels porteurs de projet de réalisation de nouvelles constructions. Aide au montage de projet et à la recherche de financement. Mise en place de formations pour les artisans locaux. |
| Partenariats | ADEME, Conseil Régional, Conseil Général, organismes consulaires, représentant des agriculteurs, DDAF, ... |
| Echéance de faisabilité technique | <input type="checkbox"/> Court terme <input checked="" type="checkbox"/> Moyen terme <input type="checkbox"/> Long terme |
| Financement | Evaluation chiffrée : 5 000 à 10 000 €/an pour la communication. Financeurs possibles : Conseil Général, Conseil Régional, Etat, Europe. |

ENJEU N°3 Préserver et améliorer un espace de vie de qualité

LE TOURISME

Diagnostic

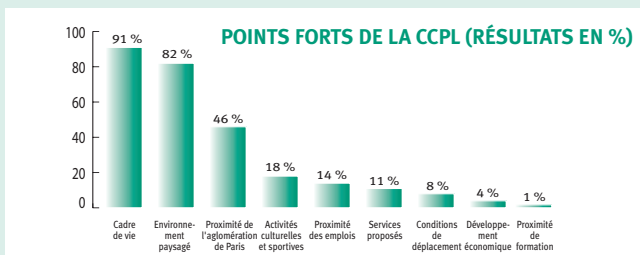
La Communauté de Communes du Pays de Limours possède un potentiel touristique aujourd'hui sous-exploité. Le cadre rural associé à une certaine proximité de Paris est un atout important du territoire. La présence des domaines de Saint-Jean-de-Beaugard et de Courson-Monteloup, ainsi que les animations qui s'y déroulent autour des fleurs et des plantes (fête des plantes vivaces, journées des plantes) n'ont qu'un impact limité sur le territoire de la CCPL, notamment du fait de l'absence de lien réel entre le territoire et ces deux haut-lieux du tourisme en Essonne.

Les trois golfs du territoire et les centres équestres participent également à l'attractivité touristique du territoire, mais là encore de façon limitée, les visiteurs ne restant qu'une journée sur le territoire.

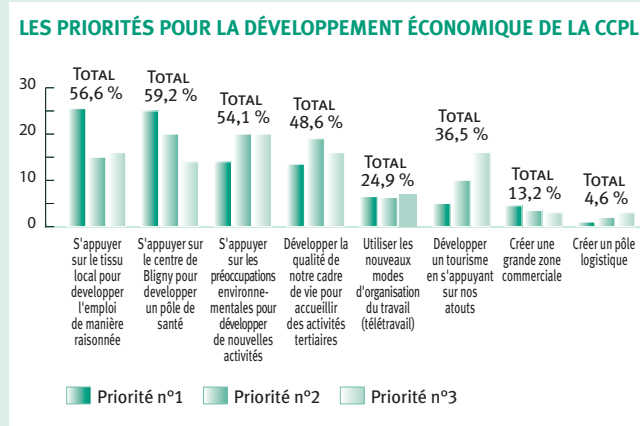
Le tourisme sur le territoire de la CCPL, pour devenir une véritable activité économique support de développement et d'emplois, manque d'une stratégie de mise en marché et des capacités d'accueil nécessaires (restauration, hébergement).

Les résultats de l'enquête à la population

Le cadre de vie, l'environnement paysager et la proximité de Paris sont les trois premiers points forts du territoire selon sa population..



Cela confirme le potentiel touristique du Pays de Limours, et lui permet d'envisager un positionnement complémentaire à l'offre hôtelière de Paris, souvent très chère.



Le tourisme semble en revanche ne pas être un axe à privilégier par les habitants.

Les enjeux

Développer le tourisme, dans une perspective de création d'emplois et de richesses pour le territoire en développant les séjours d'une à trois nuitées sur le territoire (week-ends prolongés).

Avoir une démarche de mise en marché du territoire (identification, création de produits touristiques à la journée ou sous forme de séjours « clé en main », proposant l'hébergement et plusieurs activités).

S'inscrire dans les schémas régionaux vélo routes et coulée verte.

4 actions retenues :

1 Créer une structure de promotion, de mise en marché et d'animation locale (office de tourisme intercommunal)

| | |
|--|---|
| Degré de priorité | Peu prioritaire ★ |
| Objectifs | Fédérer les acteurs du tourisme sur le territoire du Pays de Limours. Assurer la professionnalisation de la mise en marché de la destination Pays de Limours. |
| Porteur du projet | Communauté de Communes. |
| Moyens à mettre en œuvre | Création d'un office de tourisme intercommunal. |
| Partenariats | Les acteurs du tourisme sur le territoire de la Communauté de Communes (domaines de Courson et de Saint-Jean-de-Beauregard, golfs, centres équestres, etc.), le Comité Départemental du Tourisme, le Comité Régional du Tourisme, le Conseil Général. |
| Echéance de faisabilité technique | <input type="checkbox"/> Court terme <input checked="" type="checkbox"/> Moyen terme <input type="checkbox"/> Long terme |
| Financement | Evaluation chiffrée : 50 000 à 100 000 €/an (bénévolat possible). Financeurs possibles : Conseil Général, Conseil Régional, Etat, Europe. |

2 Accompagner la création de chambre d'hôtes (en complément du Comité Départemental du Tourisme)

| | |
|--|--|
| Degré de priorité | Pas prioritaire |
| Objectifs | Renforcer les capacités d'accueil en hébergement touristique sur le territoire. Permettre d'offrir des revenus de compléments à certaines familles ou activités. |
| Porteurs du projet | Les propriétaires de bâti de qualité susceptible d'être transformé en chambre d'hôtes. |
| Moyens à mettre en œuvre | Travail d'animation de la communauté de communes avec le soutien des fédérations professionnelles existantes. |
| Partenariats | Fédération de chambre d'hôtes, Comité Départemental du Tourisme, Comité Régional du Tourisme, Agence pour l'Economie en Essonne. |
| Echéance de faisabilité technique | <input checked="" type="checkbox"/> Court terme <input type="checkbox"/> Moyen terme <input type="checkbox"/> Long terme |
| Financement | Evaluation chiffrée : néant (accompagnement des porteurs de projets via les services de la Communauté de Communes). Financeurs possibles : Conseil Général, Conseil Régional, Etat, Europe. |

3 Favoriser la construction d'un hôtel, notamment dans les domaines de l'hôtellerie de qualité correspondant à l'image du territoire

| | |
|--|--|
| Degré de priorité | Prioritaire ★★ |
| Objectifs | Renforcer les capacités d'accueil touristique et d'hébergement du territoire. Cet hôtel pourra également contribuer à accueillir dans de meilleures conditions les acteurs économiques, ainsi que les personnes rendant visite aux patients du Centre médical de Bligny. |
| Porteurs du projet | A identifier : prestataire privé, chaîne d'hôtellerie. |
| Moyens à mettre en œuvre | Etude de besoins et de viabilité d'un tel projet. Prospection auprès d'opérateurs et /ou d'investisseurs. |
| Partenariats | CCI, Comité Départemental du Tourisme, Agence pour l'Economie en Essonne. |
| Echéance de faisabilité technique | <input type="checkbox"/> Court terme <input checked="" type="checkbox"/> Moyen terme <input type="checkbox"/> Long terme |
| Financement | Evaluation chiffrée : néant (recherche et accompagnement de projet via notamment les services de la communauté de communes) Financeurs possibles : Conseil Général, Conseil Régional, Etat, Europe |

4 Développer les activités de tourisme, les randonnées pédestres et équestres avec la création d'événementiels

| | |
|--|--|
| Degré de priorité | Peu prioritaire ★ |
| Objectifs | Valoriser le potentiel de développement touristique autour des activités de pleine nature, en particulier autour des activités-phares du Pays de Limours : les golfs et les activités équestres et la nature. Développer et valoriser l'événementiel existant autour des jardins et châteaux. |
| Porteurs du projet | Les propriétaires ou gestionnaires des équipements. |
| Moyens à mettre en œuvre | Animation et coordination par la Communauté de Communes ou par l'office de tourisme intercommunal dans l'hypothèse de sa création. S'inscrire dans les schémas régionaux vélo routes et coulée verte. Création d'événementiels : une journée « promenade à cheval » ouverte aux clubs et propriétaires de chevaux, journée des golfs, événements autour des jardins et châteaux etc. |
| Partenariats | Les propriétaires des lieux valorisés, les organisateurs d'événements, les propriétaires de chevaux, les golfs, les communes, le Comité Départemental du Tourisme, le Conseil Général, le Conseil Régional pour le projet Vélo Routes et la Coulée verte. |
| Echéance de faisabilité technique | <input checked="" type="checkbox"/> Court terme <input type="checkbox"/> Moyen terme <input type="checkbox"/> Long terme |
| Financement | Evaluation chiffrée : enveloppe annuelle de 50 000 € (financements ponctuels). Financeurs possibles : Conseil Général, Conseil Régional, Etat, Europe. |

Les projets communaux

Les projets ci-dessous sont les projets présentés par les communes au moment de l'élaboration de la démarche de hiérarchisation des enjeux et des actions et connus à la date de rédaction du projet de territoire.

Angervilliers :

Construction d'une station d'épuration.

Boullay-les-Troux :

Aménagement au lieu-dit « Le Champ Croche » (aménagement de la zone AU, construction de maisons individuelles, de maisons destinées aux primo-accédants, d'une maison de retraite et d'une salle des fêtes).

Courson-Monteloup :

Assainissement – station d'épuration vers le château de Courson.

Aménagement de la place des Tilleuls et parkings attenant.

Réhabilitation de la rue du Bois Bourdon et de la rue des Grandes Bornes (enfouissement des réseaux EDF et télécom, création d'un trottoir, chaussée).

Fontenay-les-Briis :

Restructuration du centre-bourg (restauration de la grange du centre-bourg, aménagement autour de la MJC).

Janvry :

Création d'un gîte équestre.

Les molières :

Aménagement du centre-bourg.

Réhabilitation des bâtiments de la ferme communale.

Tous les autres projets communaux et syndicaux non identifiés à ce jour pourront être intégrés.

Les annexes à ce projet de territoire peuvent être consultées à la Communauté de Communes (diagnostic, enquête à la population et plan local des déplacements).



Partenaires financiers :
État, Conseil Régional d'Ile de France et Conseil Général de l'Essonne



615, rue Fontaine de ville - 91640 Briis-sous-Forges
Tél. : 01 64 90 79 00 - Fax : 01 64 90 51 07
Sire Internet : www.cc-paysdelimours.fr